



Table des matières

Page 2

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES
INFORMATIONS PRATIQUES
CENTRE CROIX ROUGE D'ACCEUIL DES SINISTRES
ESPACES INTERNET
AIDE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Page 3

RENDEZ-VOUS FONDS DES CALAMITES
PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE
AIDES DU CPAS : RELOGEMENT, MATERIEL, ETC.
AIDE FINANCIERE – CROIX ROUGE ET CPAS

Page 4

BATIMENTS COMMUNAUX

Page 5

DONS
BENEVOLAT
CIRCULATION

Page 6

TRANSPORT

Page 7

RETOUR A LA MAISON
MOISISSURES
BATIMENTS INSTABLES
ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Page 8

EAU

Page 9

DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENTS
DEMARCHES COMMERCANTS, INDEPENDANTS ET PME
DÉCHETS

Page 10

MAZOUT et POLLUTION DES SOLS

Page 11

DEPOUILLES d'ANIMAUX
PLANTE INVASIVE
ALLOCATIONS SOCIALES
COURRIER
CENTRES DE VACCINATION



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Call center de la commune via le 04 86 40 35 79 - En semaine de 9h à 16h

En dehors de ces heures, envoyez un mail au service concerné.appelez le 112 pour toute urgence.

- CPAS d'ESNEUX (relogement, aide matérielle, administrative, ...) : 04 273 78 00
- SOS Environnement Nature Wallonie : 1718
- TAXI SOCIAL : 0800 54 621
- CROIX ROUGE : 105

INFORMATIONS PRATIQUES

- [Le site web](#) (onglet « inondations » dans « vie pratique », « informations générales – inondations 2021 »).
- [Voir le tableau récapitulatif](#)

CENTRE CROIX ROUGE POUR L'ACCUEIL DES SINISTRES

À l'ancien Aldi de Méry, 176 Avenue d'Esneux. Le centre est ouvert 7j/7 de 11h à 20h.

Ce centre bénéficie d'une position centrale sur la commune et pourra rester ouvert sur le plus long terme. L'objectif est de soutenir les victimes des inondations avec des repas et du matériel (gratuits), mais aussi de leur permettre d'y trouver une écoute, un espace de vie et des contacts sociaux.

Que trouverez-vous dans ce centre ?

- Distribution de vivres alimentaires et de repas GRATUITS. **Les repas seront distribués de 18h à 20h** (sur place, à livrer ou à emporter – réserver via le call center au 0486.40.35.79.).
- Un espace convivial pour prendre un repas, un café, ...
- Des produits de premières nécessités comme des vêtements, des produits d'hygiène et de nettoyage, mais aussi du matériel de puériculture et scolaire, jouets...
- Une salle collective pour des animations, un coin enfant et un espace internet.
- Des permanences du CPAS, du Fonds des Calamités, d'aide juridique, psychologique et pour le logement. Voir les catégories suivantes pour connaître les horaires.
- Douches de 11h à 20H
- **Café papotes tous les jeudis de 13h à 16h.**

Les masques sont obligatoires lors de déplacements dans le bâtiment. Pour le reste, la règle de distanciation sociale (1,5m) est d'application.

ESPACES INTERNET (connexion et ordinateurs disponibles)

- Centre Croix Rouge de Méry 7j/7 , 11h-20h
- Bibliothèque de Tilff (château Brunsode). Horaires : Lundi 16h-17h30 / Mardi 16h30-18h / Mercredi 14h30-17h30 / Samedi 9h30 - 12h30

AIDE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Formalités administratives

Le service population est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au mercredi. Les jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00. Permanences le jeudi soir de 17 à 19 heures.



LE CPAS d'Esneux

- Sur RDV via le 04/273.78.00
- Permanences du CPAS au centre de Méry les mardis et jeudis de 13h à 16 h, sans RDV.

FORMULAIRE DE LA SPAQUE (demande d'intervention pour les sols pollués au mazout)

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, vous pouvez prendre rendez-vous avec Sandrine Slegers au 0470/60 24 00.

RDV FONDS DES CALAMITES

Des agents administratifs envoyés par la Province sont présents au centre d'accueil de Méry pour aider les personnes sinistrées à compléter les formulaires Fonds des Calamités.

- Du lundi au jeudi de 11h à 16h, sur RDV via le call center au 0486.40.35.79

PERMANENCES AIDE JURIDIQUE

Le Barreau de Liège organise des permanences gratuites

- Le mercredi de 13h30 à 16h30 au centre Croix Rouge de Méry (sans RDV).
- Pour une aide à distance, un formulaire à remplir:
<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSdH3wU.../viewform>

Vous serez recontactés dans les 48h pour un premier conseil d'ordre juridique.

Plus d'infos sur : <https://barreaudeliege-huy.be/.../permanences-juridiques...>

PERMANENCES LOGEMENT

Des conseillers logement sont présents au centre de Méry les vendredis de 11h à 16h.

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

- Psychologue à Méry le mardi de 13h à 17h15, sur RDV via le call center 0486.40.35.79
- Visite à domicile sur demande au 04 86 40 35 79
- Voir le document « prise en charge psychologique » (dossier infos générales dans inondations).

AIDES DU CPAS : RELOGEMENT, MATERIEL, ETC.

Le CPAS se tient à votre disposition pour **toute demande de relogement, d'aide matérielle ou autre besoin** spécifique lié aux inondations. Vous pouvez vous rendre à une permanence à Méry, prendre rendez-vous au 04/273.78.00 ou adresser vos demandes par courriel à cpas@cpasesneux.be.

Du petit matériel neuf est notamment disponible au CPAS : Fours, plaques vitrocéramiques, micro-ondes, chauffages électriques, bouilloires électriques, taques électriques, matelas, chaufferette.

Vous avez besoin d'autres choses ou le stock est épuisé? ↗ Le CPAS pourra octroyer une aide sociale aux sinistrés dans le besoin.

- Par exemple : achat de nourriture, de produits de première nécessité, d'hygiène, l'achat de meubles, électroménager, prise en charge de loyer, soutien psychologique, frais médicaux...
- Une enquête sociale devra être réalisée. Si le sinistré obtient une intervention financière du fonds des calamités et/ou de son assureur privé, l'aide financière accordée par le CPAS prend le caractère d'une avance remboursable.



AIDE FINANCIERE – CROIX ROUGE ET CPAS

La Croix Rouge a signé une convention avec le CPAS d'Esneux, pour reverser aux personnes précarisées les dons reçus par la Croix Rouge suite aux inondations.

POUR QUI ? Cette aide financière s'adresse aux personnes sinistrées répondant aux conditions suivantes :

- Habitation endommagée par les inondations
- Au moins une personne dans votre ménage relève ou a relevé d'un des régimes suivants entre le 12 juillet 2021 et le 31 octobre 2021 :
 - *bénéficiaire d'intervention majorées (BIM)*
 - *revenu d'intégration sociale, complément de revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (RIS ou ASE)*
 - *autre revenu régulier versé par le CPAS à titre d'aide sociale*
 - *aide aux personnes âgées (APA)*
 - *garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)*
 - *allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)*
 - *allocation de remplacement de revenu pour personne handicapée (ARR)*
 - *médiation de dette par le CPAS ou un autre organisme agréé par la Région Wallonne*
 - *règlement collectif de dette*

COMBIEN ? 650€ pour une personne isolée + 195€ par personne supplémentaire dans le ménage

COMMENT ? Pour en bénéficier, contactez le CPAS au 04 273 78 00, ou la Croix Rouge au 105.

SITUATIONS IRREGULIERES : Vous êtes dans une situation difficile mais vous ne rentrez pas dans les conditions d'aide du CPAS ? Un dispositif spécifique est en cours de développement pour toucher également les personnes en situation irrégulière, dans le respect du principe de neutralité. En cas de doute,appelez le CPAS afin de voir ce qui peut être fait.

BATIMENTS COMMUNAUX

- L'administration (Place Jean d'Ardenne) est ouverte aux horaires habituels. Consultez les horaires des différents service sur www.esneux.be à la page « administration ».
 - Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h
 - Le service population de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au mercredi. Les jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00. Permanences le jeudi soir de 17 à 19 heures.
- Le CPAS est ouvert aux horaires habituels, sur rendez-vous (tous les jours de 9h à 12h).
- La bibliothèque d'Esneux (à l'Escale) est fermée jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez rendre vos livres et/ou effectuer de nouveaux prêts à la bibliothèque de Tilff (au château Brunsode).
Horaires : Lundi 16h-17h30, Mardi 16h30-18h, Mercredi 14h30-17h30 et Samedi 9h30- 12h30
- L'Escale (Avenue de la station 80 à Esneux), l'Office du Tourisme (Place du Roi Albert 9 à Tilff) et l'Amirauté (Av. Laboule) ont subi des dégâts avec les inondations. Ils sont momentanément fermés pour des raisons sanitaires. Nous travaillons à remettre les bâtiments en état pour vous y accueillir à nouveau.



DONS

Nous ne prenons plus les dons matériels pour le moment, car nous recherchons un nouvel espace de stockage.

Toute personne sinistrée peut venir se servir en dons au centre d'accueil.

Aide financière

Dons financiers sur les comptes ouverts par la Commune et le CPAS pour venir en aide aux sinistrés.

- Commune : BE 59 0910 1715 9026
- CPAS : BE73 0910 2249 7460 (fiscalement déductible à partir de 40 euros pour le CPAS).

L'utilisation des dons sera publiée. Les dons iront directement au bénéfice des victimes des inondations.

BENEVOLAT

Aide aux particuliers : Des sinistrés ont encore besoin de votre aide pour nettoyer leurs habitations. Contactez notre call center au 0486 40 35 79 sans plus attendre. Nos agents vous mettront en relation avec les particuliers dans le besoin.

Nettoyage des berges :

- Vous voulez participer au nettoyage ? Inscrivez-vous à un des événements sur la plateforme Bewapp : <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/jorganise-un-ramassage/solidarite-inondation/#rejoindre>
- Nous recherchons aussi des volontaires pour gérer des équipes de bénévoles pour le nettoyage des berges. Nous créons un événement selon vos disponibilités, et en tant que chef d'équipe, vous encadrez le groupe le jour J. Contactez notre call center au 0486 40 35 79 et nos agents vous mettront en relation avec les responsables Be wapp.

Pour rejoindre l'équipe bénévole au centre de Méry :

- Inscrivez-vous sur <http://crisisvrijwilligers.rodekruiis.be> (pour un coup de main)
- ou envoyez un mail à presidence.mcr.esneupre@croix-rouge.be (pour une aide long terme).

Give a day : vous pouvez vous inscrire à différentes actions de bénévolat sur www.giveaday.be, créées par la Commune. Pour l'instant, **nous recherchons :**

- **des familles d'accueil pour les animaux** des personnes sinistrées
- **des bénévoles pour les maraudes** (tour des adresses sinistrées pour relayer les infos).
- **Des chauffeurs de taxi social** (pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer).

CIRCULATION

- La rue du Canal reliant Hony à Méry est fermée à la circulation.

Ravel. Tronçons inaccessibles :

- Entre Lagombe et l'avenue des Trois Couronnes → déviation via la rue des Naiveux
- Le tronçon compris entre Méry (Place de la gare) et chemin du Halage (Prés de Tilff), en rive gauche → déviation via la rive droite, depuis le Quai des Pêcheurs jusqu'au Quai de l'Ourthe.

- la circulation des véhicules de + de 7,5 tonnes est interdite sur :

 la RN633 sur le tronçon compris entre le carrefour Pont d'Esneux - Avenue Montéfiore et le rond

point de Tilff, sauf pour livraisons.

🚫 La RN689 aux départs des sorties de l'autoroute E25 - A26 vers Tilff, sauf pour livraisons.

TRANSPORT

EMBOUTEILLAGES A LIEGE

Appel à la solidarité auprès des automobilistes

L'ampleur des défis à relever à la suite des dégâts causés par les inondations est colossale. Les équipes techniques et de terrain, à tous les niveaux de pouvoir, font leur maximum pour déblayer, nettoyer, sécuriser et reconstruire les routes, les tunnels, ainsi que les ponts et berges touchés par les inondations **dont la réfection provisoire des tunnels de la liaison E25-E40/A602 prévue jusqu'à la mi-octobre.**

En attendant, nous vous prions de privilégier les transports alternatifs comme le train, le bus ou le vélo. Vous contribuerez ainsi à désengorger la ville et faciliter le travail de reconstruction dans les zones sinistrées.

Quelles dispositifs mis en place?

- Des parkings de délestage auprès des gares d'Ans, Angleur et Esneux
- des trains et bus supplémentaires
- des titres de transport gratuits pour les sinistrés (Pass Solidarité)
- une augmentation des primes vélos font partie des dispositifs mis en place.

Pour plus d'informations, consultez www.wallonie.be ou www.esneux.be

PASS SOLIDARITÉ (TEC, SNCB, STIB, DE LIJN).

Le pass Libre parcours Solidarité est un titre de transport gratuit valable sur l'ensemble des réseaux de la STIB, SNCB, du TEC et de De Lijn jusqu'au 31 octobre 2021. Les Libre parcours Solidarité sont uniquement délivrés par les communes.

Deux conditions pour y avoir droit :

- Toute personne domiciliée (et les membres de sa famille domiciliés sous le même toit), dans une des communes impactées par les inondations des 14-15-16 juillet, quel que soit son âge,
- Et dont l'habitation est inhabitable et/ou le moyen de transport personnel est indisponible à la suite des inondations des 14-15-16 juillet 2021

Le ou la chef.fe de ménage peut faire la demande pour les membres de sa famille vivant sous le même toit. Vous n'avez pas besoin d'attestation ou de preuve pour faire votre demande (fonctionne sur base de la confiance et la connaissance des communes des rues impactées).

Vous pouvez venir chercher un pass solidarité à l'administration communale, Place Jean d'Ardenne 1, tous les jours de 9h à 12h et le jeudi de 17 à 19h sur rendez-vous (04.380.93.40 - melissa.magain@esneux.be).

TAXI SOCIAL Tilff-Esneux

Lundi - vendredi 8H-17H. Pour toute demande contactez le 0800 54 621.

NB : Ce service est initialement destiné aux rendez-vous médicaux, cependant les conditions ont été élargies suite aux inondations.



RETOUR A LA MAISON

Une habitation ayant subi une inondation peut être dangereuse. Quelques conseils 

Inondations

Que faire pour les dégâts de votre habitation ou après avoir été évacué ?

GÉNÉRAL

 N'entrez que si la lumière du jour est suffisante.

 Informez votre famille et vos amis.

 Si vous constatez plus de 5 cm d'eau dans votre maison, portez des **bottes en caoutchouc**.

 Vérifiez la **stabilité** du bâtiment et du terrain : faites attention aux éventuels affaissements, trous et morceaux de verre.

 Contactez un **professionnel** au moindre doute.

 Le nettoyage après une inondation est difficile et stressant. **Reposez-vous** le temps nécessaire et veillez à avoir suffisamment de quoi **boire et manger**. Faites un **planning réaliste**.

DÉGÂTS

 Prenez **des photos** des endroits endommagés. Elles seront utiles pour votre dossier d'assurance.

 Prenez **contact** avec votre **compagnie d'assurance** dès que possible. Ils peuvent répondre à vos questions et vous aider à régler le sinistre.

REMISE EN ORDRE

 **Protégez-vous** (portez des gants, des bottes et un masque).

 **Evacuez** les déchets.

 **Lavez-vous** souvent les mains avec de l'eau et du savon.

 **Désinfectez** les zones endommagées avec de l'eau de Javel.

Javel à 15° chlore : 150ml/l
Javel à 8° chlore : 225 ml/l

 Travaillez toujours **du bas vers le haut**.

 **Lavez** les vêtements à min. 40°, préférence 60°.

 Vérifiez si votre commune prévoit des collectes supplémentaires de **déchets (ménagers)**.

 Veillez à vous **éclairer** correctement.

 Faites attention aux **produits dangereux** présents dans votre habitation.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

 **Ne touchez pas** au robinet de gaz et à l'interrupteur principal.

 Vous remarquez **une odeur de gaz** ? Votre interrupteur principal d'électricité a été inondé ? Ne vous en approchez pas. **Quittez votre maison** et prévenez votre compagnie de gaz ou d'électricité.

 **N'utilisez aucun appareil électrique** ou boîte à fusible sans les avoir fait vérifier au préalable par un professionnel.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

1771 Vous avez des questions pratiques ou vous cherchez un soutien psychologique ? (gratuit, 08:00-22:00).

1722 Vous avez besoin de l'aide des pompiers ?

112 Si une personne est en danger ?

MOISISSURES

- Formations/ateliers « mieux vivre chez soi » (se protéger contre/combattre les moisissures, choisir un chauffage d'appoint etc.) **le 10 et 23 novembre** au centre de Méry. Inscription souhaitée via le call center.

- Possibilité de passage d'un expert à domicile, sur demande via le call center.

BATIMENTS INSTABLES

Vous devez contacter votre assureur pour l'envoi d'un expert.

Dans le cas où vous n'avez pas d'assurance ou que votre assureur refuse de prendre cela en charge, vous pouvez demander le passage d'un expert à la Commune, via le call center au 0486 40 35 79.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

le réseau électrique est à nouveau totalement opérationnel mais que la remise en état du réseau de gaz est toujours en cours. Consultez la carte des zones où les agents RESA doivent passer prochainement pour le gaz  <https://www.resa.be/.../le-gaz-relace-sur-une-partie-de.../>



➔ Votre rue est concernée? Prenez rendez-vous pour procéder à la réouverture de votre compteur de gaz, via le call center RESA 04/225.81.06 (de 8h à 21h, 7j/7).

! Pour rebrancher le gaz lorsque l'installation a été sous eau, RESA demande une attestation de conformité . Les chauffagistes agréés CERGA sont repris dans le lien :

<https://www.gas.be/fr/particulier/trouvez-un-installateur-cerga?pc=4130&op=Chercher>

Pour toutes vos questions, contactez RESA au 04/220.12.11.

Les riverains ayant besoin d'un électricien (notamment suite au passage de RESA pour le compteur) doivent PRENDRE CONTACT AVEC UN ELECTRICIEN PRIVE OU P-E UN BENEVOLE ELECTRICIEN. Ils peuvent trouver le nom d'un électricien dans le « Petit bottin de Esneux ».

ATTENTION : des personnes malhonnêtes tentent de se faire passer pour des électriciens RESA au téléphone et en porte à porte. Ne communiquez pas les coordonnées de votre carte de banque au téléphone. Les agents de RESA ne demandent pas d'argent pour le rétablissement de l'électricité.

Mesures destinées à soutenir financièrement les ménages sinistrés avec leurs factures d'électricité.

Ces mesures seront d'application jusqu'au 31 mars 2022.

Octroi d'une aide directe aux ménages sinistrés sur la facture de régularisation d'électricité

Le Gouvernement prend en charge directement la surconsommation électrique des sinistrés. 34.600 ménages auront droit à une réduction forfaitaire dans leur facture annuelle.

Accès au statut de client protégé conjoncturel : Tout ménage éprouvant des difficultés à payer sa facture d'énergie peut bénéficier du statut de client protégé conjoncturel, par l'intermédiaire d'une attestation du CPAS ou d'un service social. Ce statut donne droit à une réduction de 30% sur le tarif d'électricité.

mesures spécifiques pour les compteurs à budget : possibilité de demander une désactivation ou une avance sur la prochaine recharge pour les clients précarisés du réseau d'électricité et de gaz.

Simplification administrative pour accéder aux primes pour l'installation de systèmes de chauffage renouvelable

Tous les sinistrés qui ont déjà ou qui vont remplacer leur système de chauffage auront accès aux primes habitation de la Région wallonne sans devoir réaliser un audit préalable. Ce mécanisme sera mis au point avec effet rétroactif à la date des inondations.

EAU

L'eau est et a toujours été potable à Esneux.

Si des problèmes subsistent au niveau individuel (conduite intérieure cassée, compteur arraché, doute en cas d'eau trouble...)

➔ contactez la CILE au 04/367.84.11 - de 8h à 12h et de 12h 30 à 16h30 (du lundi au vendredi).
➔ Pour les cas d'urgence technique uniquement, une garde téléphonique est assurée à ce même numéro, 24 h sur 24.

Citerne : Si votre citerne fuite suite à un dégât des eaux, contactez votre assurance.



DEMANDES DE DÉDOMMAGEMENTS

Assurances

- Prenez des photos des dégâts les plus importants et conservez-les précieusement ainsi que toute pièce nécessaire à l'établissement des dégâts (devis de réparation, facture de travaux).
- Contactez votre assurance sans attendre. Celle-ci indemnise la plupart des sinistres ordinaires via l'assurance-incendie (maisons d'habitation et leur contenu endommagés).

Le Service régional des Calamités

- Ce service intervient uniquement pour les dégâts non assurables par les assurances ordinaires (par ex. les territoires agricoles, les véhicules, le mobilier de jardin, ...).
- La calamité a été reconnue le 03/08/21 par le Gouvernement Wallon. A partir de ce jour, vous disposerez de trois mois pour faire votre demande.
- Plus d'infos ici : <https://interieur.wallonie.be/.../dommages-bien.../140861>
- Des agents sont présents au centre d'accueil pour vous aider à introduire votre demande. Horaire : lundis et mercredis, de 11h à 16h. Sur rendez-vous via le 0486.40.35.79

DEMARCHES COMMERCANTS, INDEPENDANTS ET PME

UCM INFOS

Liste des aides disponibles sur www.ucm.be : <https://www.ucm.be/actualites/votre-entreprise-est-touchee-par-les-intemperies-ucm-vous-conseille> (ou www.esneux.be)

SOWALFIN/SOGEPA : vous pouvez bénéficier d'un soutien financier rapide dans l'attente de l'indemnisation par votre compagnie d'assurance et/ou le Fonds des Calamités. Faites la demande :

- Auprès de Sowalfin si vous êtes un indépendant ou une PME :
<https://www.sowalfin.be/finance.../pret-urgence-inondations/>
- Auprès de Sogepa si vous êtes une entreprise de grande taille :
<https://www.sogepa.be/.../inonda.../aide-urgence-entreprises>

CONTAINERS : La région met à disposition des containers pour remplacer les commerces sinistrés (gratuit - pour 3 mois, renouvelable). ! **Plus d'espace disponible à Tilff, encore un peu à Esneux.**

Pour faire une demande :

1. Contacter l'atelier communal pour une autorisation d'occupation du domaine public : atelier@esneux.be / 04.380.94.50
2. téléchargez le formulaire sur www.wallonie.be et amenez le complété à l'administration communale, place Jean d'Ardenne 1, ou envoyez-le par mail à atelier@esneux.be . **Attention**, pas de photos, uniquement un scan de bonne qualité, sinon il ne sera pas accepté par le SPW ! Si besoin, des formulaires sont disponibles à l'administration.

Si votre demande est acceptée, vous devrez :

prendre contact avec votre assureur pour signaler le changement de lieu d'activité

3. prendre vos dispositions pour permettre le raccordement du container auprès du service travaux : atelier@esneux.be / 04.380.94.50

DÉCHETS

Dépôt des immondices sur la voie publique interdit depuis le vendredi 06/08/21. Trois solutions pour vos déchets :

- soit demander à votre assureur



- soit dans votre conteneur. Des conteneurs sont aussi disponibles à l'atelier communal, route de poulseur 5.
- soit dans un recyparc (élargissement des conditions).

Intradel souhaite privilégier les recyparcs afin de permettre un meilleur tri. Les quotas hebdomadaires sont suspendus pour les riverains touchés par les inondations. Le personnel d'Intradel veillera à ce que les déchets «hors quota» résultent bien des inondations.

👉 Intradel répond aux questions des personnes impactées par les inondations concernant la gestion des déchets. <https://bit.ly/3fdnNtF>

Pour les déchets résiduels : Les services communaux sillonnent les rues en permanence avec des balayeuses.

Besoin d'aide ? Si vous souhaitez une aide supplémentaire pour évacuer votre cave, déblayer, nettoyer ou ranger votre domicile, contactez le call center de la commune au 0486/40.35.79. Nous ferons le maximum pour vous envoyer les aides nécessaires.

MAZOUT et POLLUTION DES SOLS

⚠ Une exposition au mazout peut avoir des risques sur la santé et sur l'environnement. Prenez vos précautions, notamment si vous avez un potager ou des enfants jouant dans le jardin.

Vous avez eu du mazout dans votre cave ?

Si l'eau a déjà été évacuée, vous devez faire appel, via votre assurance, à une société de nettoyage des murs et des sols spécialisée. Si vos sols ne sont pas étanches, c'est un expert en assainissement des sols qu'il faudra contacter. Les sociétés spécialisées sont connues des assurances, des pompiers et de la protection civile.

Plus d'infos : <https://www.wallonie.be/.../inondations-que-faire-si...>

Vous avez repéré un jardin ou un champ pollué?

Demande d'intervention soit auprès de votre assurance, soit auprès de la SPAQUE lorsque le terrain est public ou que l'auteur de la pollution ne peut pas être identifié.

Pour introduire une demande auprès de la SPAQUE :

- Le + simple et le + rapide : remplir le formulaire en ligne sur www.spaque.be (onglet « inondations »).
- Ou remplir le formulaire papier et l'envoyer ou le déposer à l'administration à l'intention de Sandrine Slegers, qui fera suivre votre demande à la SPAQUE. Le formulaire est téléchargeable sur le site de la SPAQUE. Il est aussi disponible à l'administration communale et aux centres d'accueil.
- Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, vous pouvez prendre rendez-vous avec Sandrine Slegers au 0470/60 24 00.

Plus d'infos sur le site wallonie.be : <https://www.wallonie.be/fr/inondations/vous-etes-un-citoyen-sinistre/que-faire-en-cas-de-mazout-dans-votre-cave-ou-votre-jardin>

Plus d'infos sur les risques alimentaires (maraîchers, agriculteurs ou particuliers) et à quelles sociétés faire appel pour des analyses sur www.esneux.be



Vous avez repéré des déchets chimiques (fûts, cubis, jerrycan,...) ?

- ⚠ Soyez prudents : n'évacuez pas vous-même les déchets ! Surtout si vous ne connaissez pas l'origine des produits ou si ceux-ci ne sont pas ou plus étiquetés. 🚨 Prévenez les pompiers (1722) ou la protection civile et SOS Environnement Nature (1718 - tapez 2).

DEPOUILLES d'ANIMAUX

Si vous êtes malheureusement confrontés à la mort d'un animal domestique ou sauvage, merci de prendre contact avec l'animal rescue team des pompiers via e-mail - dispatching601@gmail.com ou au numéro suivant : 019.605.420, afin d'évacuer les dépouilles et d'éviter les risques sanitaires. Des sacs mortuaires sont mis à votre disposition à votre administration communale.

PLANTE INVASIVE

La renouée du Japon se propage dans les zones inondées ⚠

De petits fragments de racines 🌱 se sont dispersés lors des inondations et aujourd'hui, de petites plantes de 20 à 30 cm poussent. Quand cette plante s'enracine dans un jardin, une forêt de renouées l'envahit en quelques mois car elle empêche la pousse d'autres espèces végétales.

Alors, comment s'en débarrasser? 🚫

🔍 Parcourez votre jardin en quête de boutures

👉 Déterrez à la main ou à la fourche/bêche toutes les pousses (plante + racine) que vous trouvez.

👉 Placez-les dans le sac poubelle de vos ordures ménagères ou allez-les déposer au recyparc dans le container des déchets verts.

✓ Vérifiez les repousses éventuelles une fois par semaine.



ALLOCATIONS SOCIALES

Le chômage temporaire force majeure est activé pour les inondations.

COURRIER 📬

Difficile voire impossible de recevoir votre courrier à domicile après les inondations? **Bpost vous permet de le transférer gratuitement à une autre adresse durant 12 semaines.** Pour cela, contactez le service clientèle au 02/278.51.29.

Les lettres et colis des personnes qui sont domiciliées dans des zones sinistrées sont gardés au sein de bpost durant quelques jours. Ils seront distribués dans les rues accessibles. Si toutefois les rues restent inaccessibles et que les habitants de ces rues n'ont pas fait de demande de transfert, le courrier sera renvoyé à l'expéditeur avec la mention « inondation ».

CENTRE DE VACCINATION

Les centres de vaccination suivants sont ouverts jusqu'au 30/10/2021 : Bierset, Ancien Décathlon ou Pépinster.